


CC Le Tonnerrois en Bourgogne - est bourg (près de La Croujotte)

Inventaire des ZAE au titre de l'article 220 loi climat et résilience

Vu article 220 de la loi Climat et Résilience adoptée le 24 août 2021, vu article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, vu article 6 du RGPD

Occupants des unités foncières



 Unité foncière jamais occupé au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

 Unité foncière occupée au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

 Unité foncière vacante au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

Une unité foncière est définie comme l'ensemble des parcelles regroupées et contiguës d'un seul tenant appartenant au même propriétaire.

Liste des occupants des unités foncières

n°	Occupants
1	HEBERT [51463963200017]
2	Local technique SNCF

Identification des unités foncières vacantes

Nb unités foncières vacantes	Nb unités foncières total	Indice de vacance Art. 220 loi climat
0	5	0 %

Surfaces des unités foncières vacantes m²	Surface total des Unités foncières m²	Part de la surface vacante
0	12116	0 %

Liste des parcelles composant les unités foncières

Unité foncière	Commune	Section	Numéro	Propriétaire anonymisé
89004000ZE0054	89004	ZE	54	2 M
89004000ZE0205	89004	ZE	205	_X_
uf890040001500	89004	ZE	208	_X_
uf890040001500	89004	ZE	207	_X_
uf890040119146	89004	ZE	209	SOCIETE NATIONALE SNCF
uf890040119244	89004	ZE	53	_X_

Sources

Traitements / relevé terrain / analyse :
CC Le Tonnerrois en Bourgogne 2023

Autres sources de données mobilisées :

Observatoire du Foncier Economique Régional / AER Bourgogne-Franche-Comté 2023

Base Sirene des entreprises et de leurs établissements, INSEE 2023

Plan cadastral Informatisé, Etalab

Fichiers des locaux et des parcelles des personnes morales, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Fichier des Locaux commerciaux vacants (LOCOMVAC), Direction Générale des Finances publiques

Photographies aériennes, Institut Géographique National